



NOTE D'INFORMATION 2022 – n°4-bis

POUR L'EXAMEN BREVET FEDERAL 1^{er} degré 2022-2023

- **Coût de l'inscription** : fournir **obligatoirement** un chèque de 90€ par candidat à l'ordre du Comité Régional HDF
- **Pour pouvoir passer l'examen BF1**, il faut être titulaire du diplôme d'INITIATEUR
- Obligation de suivre la formation complète et de réussir à l'examen pour avoir le diplôme de BF1
→ Puis recyclage à faire tous les 5 ans (pour ne pas perdre les prérogatives du diplôme)
- **NOTA : depuis 2020, seuls les BF peuvent coacher au championnat de France (décision fédéral e)**

MODALITES D'INSCRIPTION

Besoin d'informations contacter **Jean-Christian EVRARD**
au 06 17 16 41 84 ou par courriel : jeanchristian.evrard@sfr.fr

- 1) Le formulaire d'inscription est joint en annexe, le remplir lisiblement (attention tous les renseignements demandés sont nécessaires), et joindre tous les documents demandés et l'**original** de l'extrait de casier n°3. Envoyer votre **dossier papier complet** PAR COURRIER au plus tard pour le **10 novembre 2022** dernier délai à : **Jean-Christian EVRARD 286 avenue de Rosendael 59240 DUNKERQUE.**
- 2) ✉ **Pour valider l'inscription**, il faut que le dossier soit complet, **tout dossier incomplet ou reçu après cette date sera refusé.** Pensez par sécurité à demander par courriel si votre courrier est bien arrivé à destination.
- 3) POUR VOUS JOINDRE (échanges par mail) nous avons besoin **obligatoirement d'une adresse email**

NOTA IMPORTANT :

- a) Fournir obligatoirement la copie du PSC1 ou du SST valide au moment de l'inscription. Si perdu il faudra le repasser la formation ou si vous n'êtes pas en possession d'aucune attestation ou diplôme de secouriste, vous devez vous inscrire auprès d'un centre de formation agréé (Croix rouge, pompiers, etc..)
 - b) **La formation au PSC1 ou du SST** peut se faire après la phase formation voir après l'examen, mais dans cas-là, **vous devez impérativement fournir à l'inscription une attestation d'inscription à une formation secouriste de la part de l'organisme** qui va vous dispenser la formation PSC1 ou SST **pour que votre dossier soit pris en compte.**
 - c) Votre diplôme ne sera validité qu'à la fourniture d'une copie de votre diplôme PSC1 ou carte SST.
 - d) POUR INFORMATION le SST n'est valable que 2 ans tandis que PSC1 est valable à vie (pour l'instant)
 - e) TRES IMPORTANT : l'extrait de casier judiciaire n°3 **doit être daté de moins de 3 mois** au moment de l'inscription
 - f) Faire un chèque par candidat sinon en cas d'absence d'un des candidats à la formation, le CR HDF ne pourra pas vous rembourser. **ATTENTION les chèques doivent être libellés à l'ordre du CR HDF**
- 4) Calendrier :
 - Formation (2 journées) **le 2^e week-end de janvier 2023**
 - **Examen 3^e week-end de janvier 2023** (samedi ou dimanche)
 - 5) Lieux des centres de formation et d'examen: dans la mesure du possible en fonction des candidats des différents comités, il est prévu de centraliser les centres de formation et d'examen dans la région HDF.
 - 6) **Le coût de l'inscription et les frais annexes (repas, déplacement, etc...) sont à la charge du club ou du candidat**

Le responsable de la CTR et responsable des formations BF
Jean-Christian EVRARD